

Enquête publique portant sur la cession à titre symbolique de deux chemins ruraux désaffectés : sis à "*Derrière les Aires*" et sis au "*Hameau des Cabannes*"

AVIS DU CE :

Je soussigné M. Joan ALPINI, commissaire enquêteur désigné pour la conduite de l'enquête publique à Beaumont du Ventoux entre le 22 avril et le 07 mai 2025 au sujet du déclassement de chemins ruraux émet un avis :

FAVORABLE

D'une part, l'enquête s'est en effet déroulée dans des conditions normales, sans faute de procédure opposable à sa validation.

Sur le fond, le projet n'a pas d'impact négatif sur l'environnement naturel. Le déclassement de ces voies est avant tout le reflet d'une gestion pragmatique de la collectivité (limitation des coûts potentiels et du risque juridique afférent à la possession de voies fréquentées par le public).

Par ailleurs, sur le terrain, les sites en question apparaissent d'ores et déjà comme des entrées de propriétés privées. Leur déclassement n'entravera donc pas la libre circulation des passants.

Il me paraît donc logique, selon les informations en ma possession et après analyse des observations enregistrées, de valider ce projet.



Fait à : Bédoin
Le : 16 mai 2025